

07 fév 2020 -15:12

Conseil des ministres du 7 février 2020

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 7 février 2020, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

07 fév 2020 -15:12

Appartient à Conseil des ministres du 7 février 2020

Prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses relatives à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces.

L'avant-projet vise à adapter le dispositif préventif en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, suite à l'adoption de la directive européenne (UE) 2018/843 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE.

La transposition de cette 5e directive apporte des modifications à la législation existante, principalement la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces. Les modifications les plus importantes sont les suivantes :

- l'ajout des nouvelles entités suivantes à la liste des entités assujetties :
 - les prestataires de services de monnaies virtuelles et de portefeuilles de conservation
 - les marchands d'art (lorsque la valeur des opérations ou d'une série d'opérations s'élève à 10.000 euros ou plus)
 - les personnes qui comme activité d'entreprise ou professionnelle, directement ou avec des personnes liées, offrent une aide matérielle, une assistance ou des avis sur le plan des impôts
- l'abaissement de la limite de 150 euros pour les instruments de paiement non rechargeables
- l'établissement d'une liste des fonctions exactes qui peuvent être qualifiées de fonctions publiques importantes
- la possibilité d'identification et de vérification des clients sur la base des moyens d'identification électroniques
- une harmonisation des obligations de vigilance renforcées en ce qui concerne les relations d'affaires avec les pays que la Commission européenne a qualifié à haut risque en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme
- le renforcement des règles en matière d'échange d'informations et d'accès à l'information
 - le renforcement des possibilités pour la Cellule de traitement des informations financières (CTIF) d'obtenir

toute information dont elle a besoin

- l'accès pour les autorités compétentes et la CTIF aux données rassemblées par l'Administration générale de la Documentation patrimoniale du SPF Finances
- l'amélioration de la collaboration entre les autorités compétentes des Etats membres
- l'amélioration de la collaboration entre les autorités compétentes chargées de la surveillance des établissements de crédit et autres autorités tenues au secret professionnel

L'avant-projet est transmis pour avis à la Banque centrale européenne et à l'Autorité de protection des données. Il sera ensuite soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be

07 fév 2020 -15:12

Appartient à Conseil des ministres du 7 février 2020

Régie des bâtiments : prolongation du contrat de bail pour la Commission des jeux de hasard

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation du contrat de bail des bureaux de la Commission des jeux de hasard.

La location au 5e étage du bâtiment Cantersteen 47 à Bruxelles est prolongée pour 9 ans à partir du 1er janvier 2020.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

07 fév 2020 -15:12

Appartient à Conseil des ministres du 7 février 2020

Défense : désaffectation du Quartier 1er Lieutenant De Wispelaere à Jambes

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la désaffectation du Quartier 1er Lieutenant De Wispelaere à Jambes (Namur).

Le Quartier 1er Lieutenant De Wispelaere a été abandonné fin 2018 par la Défense en exécution du plan "Finalisation de la transformation" d'octobre 2009. Suite à la désaffectation et afin d'éviter la dégradation du bien, le quartier peut être vendu.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la
Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be

07 fév 2020 -15:12

Appartient à Conseil des ministres du 7 février 2020

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- Beliris
- Affaires sociales
- Santé publique
- Energie
- Agenda numérique
- Affaires étrangères
- Défense
- Centre de crise

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be

07 fév 2020 -15:12

Appartient à [Conseil des ministres du 7 février 2020](#)

Chiffres du budget économique 2020

Sur proposition de la ministre de l'Economie Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2020, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN), en application de la loi du 21 décembre 1994.

Tout comme en 2019, les conflits commerciaux internationaux devraient, cette année encore, freiner la croissance de l'économie mondiale. La stabilisation, voire la timide reprise, intervenue récemment d'un certain nombre d'indicateurs de confiance indique que les risques à la baisse à court terme se sont réduits, notamment à la faveur d'un accord récent entre les États-Unis et la Chine et de la probabilité accrue d'une sortie ordonnée du Royaume-Uni de l'Union européenne. Dans ce contexte, la croissance économique de la zone euro devrait pratiquement rester stable en 2020, à 1,1 %.

En enregistrant une croissance de 1,4%, l'économie belge a dépassé les attentes en 2019. Certes, le ralentissement de la conjoncture internationale a freiné la croissance des exportations et l'érosion de la confiance des consommateurs a pesé sur la dynamique de la consommation des particuliers mais, par ailleurs, la contribution des exportations nettes à la croissance a été moins négative qu'en 2018. En 2020, les exportations et la consommation des particuliers devraient se renforcer alors que, dans le même temps, les importations devraient afficher un net rebond. Par conséquent, la croissance économique se stabiliserait à 1,4 %.

Cette année, la croissance de la productivité se redresserait dans le sillage d'une croissance plus soutenue du coût réel du travail. En conséquence, l'augmentation de l'emploi intérieur se tasse quelque peu, pour atteindre 53 400 personnes (contre 73 100 en 2019). Dans le même temps, la population active continue d'augmenter de manière significative (+33 100 personnes). La croissance de la population active est désormais encore à peine soutenue par des impulsions démographiques ; depuis quelques années, elle repose en effet sur une évolution plus dynamique des taux d'activité. La baisse du nombre de chômeurs devrait être plus limitée cette année (-20 000 personnes) que dans le passé récent. Le taux de chômage Eurostat s'établirait à 5,3 %.

Tout comme en 2019, l'inflation sous-jacente devrait connaître une légère augmentation cette année, liée à l'accélération de la croissance du coût de la main-d'œuvre de mise depuis 2017. Toutefois, l'inflation totale continuerait de ralentir, passant de 1,4 % en 2019 à 1,1 % en 2020, et ce en raison du niveau sensiblement moins élevé en 2020 qu'en 2019 du prix du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité. La croissance de l'indice santé ralentirait également, passant de 1,5 % en 2019 à 1,2 % cette année. Selon les prévisions mensuelles relatives à l'indice santé, l'indice pivot actuel pour les traitements de la fonction publique et les allocations sociales (107,20) serait dépassé en février 2020.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des
Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de
l'Égalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@muylle.fed.be

Didier Deweerdt
Porte-parole
+32 473 86 16 36
didier.deweerdt@muylle.fed.be